



Location avec électroménager

Par **ninalivio**, le **25/03/2013** à **14:00**

Bonjours , voila je vous explique mon petit souci !!
Il y a 1 ans que nous louons un appartement , nous avons fait un bail , que je n'est jamais récupérai car elle devait le recopier au propre et me le renvoyer , se quelle na jamais fait !
L'ors de l'état des lieux d'entrée nous avons convenue quelle nous laisser le lave vaisselle (qui n'était pas neuf) , et la gazinière ! (mais je ne me souviens plus si elle l'a marqué sur le bail , car je n'est mm pas le double)
Sauf que il y a quelle que mois on a rencontré un petit problème , sous l'évier il y avait un gros trou ou passer toute la tuyauterie , sauf que nous nous en sommes jamais aperçus car c'était caché , nous nous en sommes rendu compte que l'orsque les rats [smile17] nous ont rendu visite et ont rongé au passage le tuyau d'eau et les fils électriques du lave vaisselle . Donc sans vraiment réfléchir nous avons rebouché le trou , et avons acheté un nouveau lave vaisselle .
Or maintenant nous déménageons et je voudrais savoir si j'ai le droit de récupérer le lave vaisselle ou non ?
Car ce n'est pas moi qui l'est détérioré ...
Sans compter que nous avons fait beaucoup de chose dans l'appartement pour l'améliorer .
Merci de m'aider je suis un peu perdu .